

**MAIRIE D'AGON-COUTAINVILLE**  
**DEPARTEMENT DE LA MANCHE**  
**ARRONDISSEMENT DE COUTANCES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**NOMBRE DE MEMBRES**

- En exercice : 9
- Présents : 8
- Votants : 8

**DATE**

- De convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2024
- De l'affichage : 1<sup>er</sup> juillet 2024

Le 9 juillet 2024 à 15 h 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Président.

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>Présence</u>
DUTERTRE	Christian	Présent
HENNEQUIN	Jocelyne	Présente
LOUIS	Marie-Thérèse	Présente
SAUSSAYE	Anne-Marie	Présente
MAHIEU	Françoise	Présente
DENGREVILLE	Jean-Pierre	Présent
BOUYER-MAUPAS	Isabelle	Présente
BERRIER	Pierre	Absent
GUILLOTTE	Hubert	Présent

**N° 1 – TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE**

La grille tarifaire actuelle de restauration scolaire a été adoptée pour la rentrée scolaire 2021-2022, et n'a subi aucune augmentation depuis.

La tarification à 1 € a pris effet à la même date. La convention qui lie la Commune et l'Etat (Agence de Services et de Paiement – ASP) est triennale. L'aide de l'Etat perçue par la commune au titre de cette tarification sociale est reversée au CCAS.

Les tranches A et B, bénéficiaires de cette tarification, concernent actuellement 15 enfants.

Il est proposé d'appliquer un réajustement des tarifs de 5 % aux tranches C et suivantes :

Tranche de revenus de la famille	TARIFS ACTUELS		TARIFS 2024 - 2025	
	Tarification pour les Familles résidant à Agon-Coutainville	Tarification pour les Familles résidant hors Agon-Coutainville	Tarification pour les Familles résidant à Agon-Coutainville	Tarification pour les Familles résidant hors Agon-Coutainville
A : inférieurs ou égal à 510 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
B : 511 € à 620 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
C : 621 € à 885 €	3,21 €	4,73 €	3,37 €	4,97 €
D : 886 € à 1 185 €	3,76 €	4,73 €	3,95 €	4,97 €
E : 1 186 € à 1 485 €	4,32 €	4,73 €	4,53 €	4,97 €
F : plus de 1 486 €	4,53 €	4,73 €	4,75 €	4,97 €
PAI	0,60 €	4,73 €	0,60 €	4,97 €

Accusé de réception en préfecture  
050-21500035-20240709-DE-001-2024-DE  
Date de télétransmission : 12/07/2024  
Date de réception préfecture : 12/07/2024

**MAIRIE D'AGON-COUTAINVILLE**  
**DEPARTEMENT DE LA MANCHE**  
**ARRONDISSEMENT DE COUTANCES**

M. GUILLOTTE demande que soit communiqué aux familles le prix réel de revient du repas, incluant les salaires, la subvention aux Petits Moussets et les charges de fonctionnement du bâtiment.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

VALIDE ces tarifs.

Pour extrait conforme, le 11 juillet 2024

Le Président,

  
Christian DUTERTRE

